

Pyramides et cônes de révolution

I - Pyramide

Définition :

Une pyramide est un solide dont :

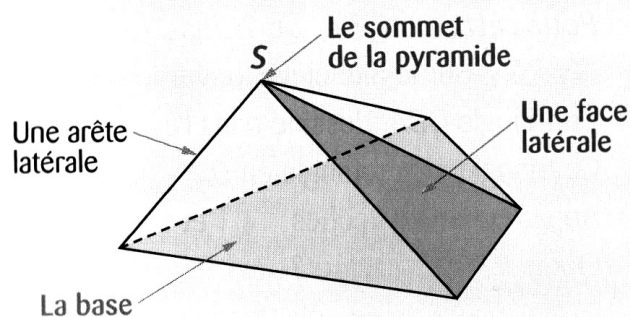
- Une face est un polygone, on l'appelle la **base**
- Les autres faces sont des triangles, ayant un sommet commun, on les appelle les **faces latérales**.

Ce sommet commun est **LE sommet** de la pyramide

Exemple :

Cette pyramide possède 5 faces, 5 sommets, 8 arêtes

- Une face est un pentagone : la base
- 4 faces sont des triangles : les faces latérales
- Un sommet commun aux 5 faces latérales, le sommet S de la pyramide

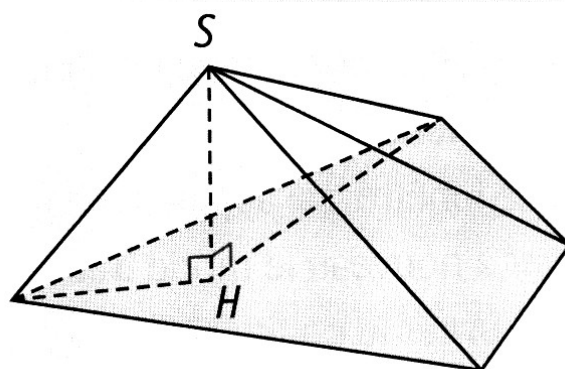


Définition :

Soit une pyramide de sommet S

Soit H le point du plan de base tel que (SH) soit perpendiculaire à ce plan.

La **hauteur** de cette pyramide, est le segment [SH]



II - Patron de pyramide

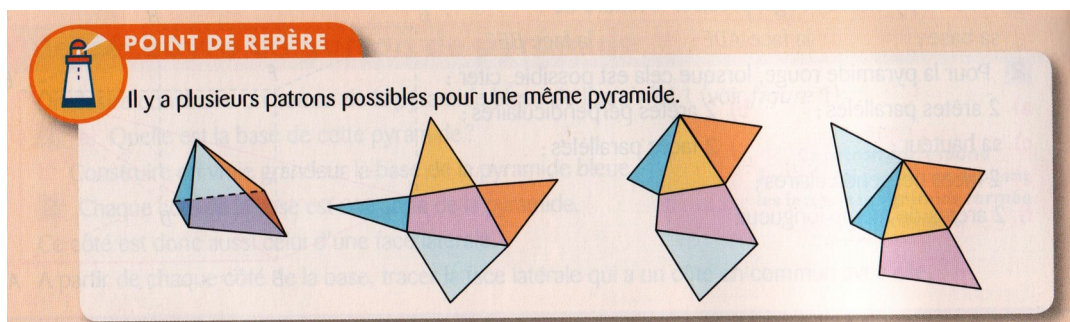
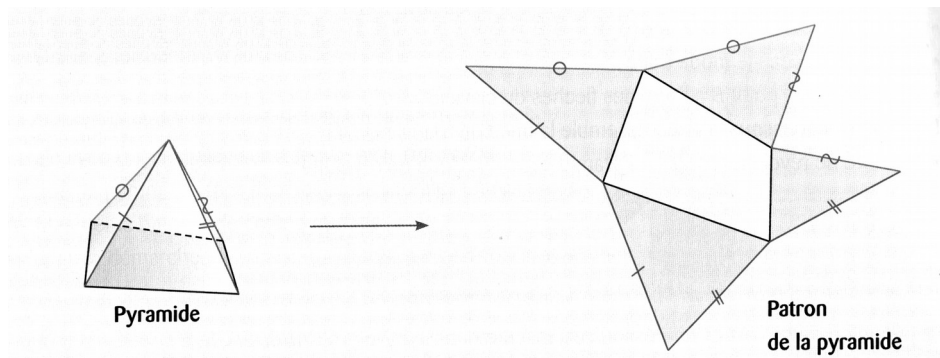
1) Définition

- Un patron d'un solide, est un dessin qui permet, après découpage et pliage, de fabriquer ce solide. Chaque face est grandeur réelle.
- Il y a plusieurs patrons pour un même solide.

2) Tracé d'un patron

Méthode :

1. Tracer la base
2. Repérer les angles droits, s'il y en a commencer par eux
3. En partant des côtés de la base, construire chaque face, à l'aide du compas



III - Cônes de révolution

Définition :

Un **cône de révolution** est le solide obtenu en faisant tourner un triangle rectangle autour de l'un des côtés de son angle droit

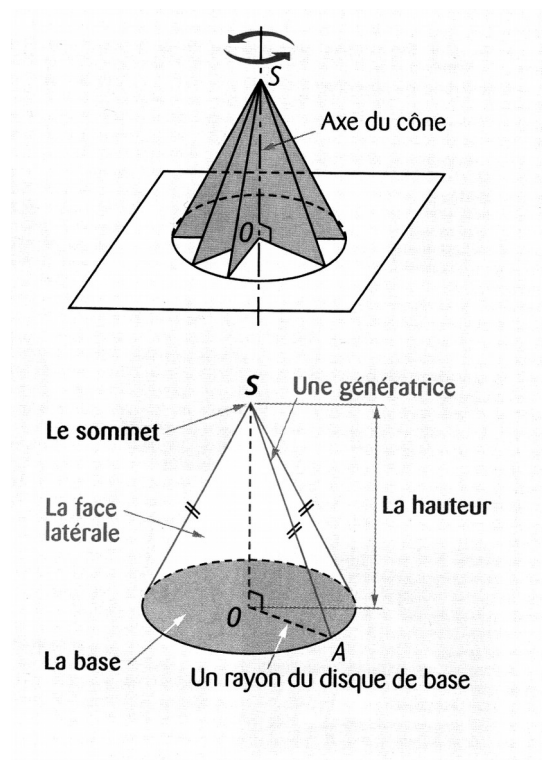
Un cône de révolution est constitué :

- D'un disque appelé **base**
- D'une surface courbe appelée **face latérale**
- D'un point appelé **sommet** du cône

Définition :

La **hauteur** d'un cône de révolution est le segment, perpendiculaire au plan de base, qui relie le sommet au centre de la base.

Exemple : $[SO]$ est la hauteur



Que dois-je retenir ?

Connaissances	Je connais ma leçon	
Savoir nommer les différents solides	Oui	Non
Définitions et vocabulaire (pyramide et cône)	Oui	Non
Savoir-faire	Je sais faire	
Lire correctement un tracé en perspective (angles droits, longueurs, ...)	Oui	Non
Tracer un patron de pyramide	Oui	Non



Hors du cadre de la classe, aucune reproduction, même partielle, autres que celles prévues à l'article L 122-5 du code de la propriété intellectuelle, ne peut être faite sans l'autorisation expresse de l'auteur.